

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 14 avril 2017

Président : M. Patrick CASSANY

Présents : M. DESPLAT, M^{me} PASUT, M. LATOUR, M^{me} BEGHIN, M. VENTADOUX, M^{me} LAFINESTRE, M. FOUGEYROLLAS, M^{me} LAMORLETTE, MM. VAN BOSSTRAETEN, VICTOR, MINGO, PLANTÉ, DE VOS, M^{mes} SERCAN, BOTTEGA, DESGUÉ, MM. BAYSSIÉ, TESTU, GROSJEAN, CHAUVEL, M^{me} MANZOCCO, MM. FALCOZ, DENYS, M^{mes} SOULACROIX, SIMONNEAU, MM. SCHWEDT, BARRAU, AJON, GRANADOS, MM. FAVRE-FELIX, CAVALIÉ, MERLE, PUDAL, M^{me} BESSON, MM. LADRECH, ASPERTI, TRANCHARD, M. CALVET, M^{mes} DELLÉA, LACOUE, DAVELU-CHAVIN.

Procurations : M. ROUSSEAU à M^{me} SIMONNEAU, M. LAFOSSE à M. VICTOR, M. MAXANT à M^{me} MANZOCCO, M^{me} MOURGUES à M. VENTADOUX, M. BORDERIE à M^{me} BESSON, M. FORGET à M. PUDAL, M^{me} GEOFFROY à M^{me} DAVELU-CHAVIN, M^{me} ALBINET à M^{me} LAMORLETTE, M. UNANUÉ à M. ASPERTI, M^{me} LHEZ-BOUSQUET à M^{me} BEGHIN.

Absents : MM. GALINOU X., GALINOU J.L, M^{me} JARRET, M. DUPUY, M^{me} FALCONNIER, M. GONZATO, M. BOUSQUET-CASSAGNE, M^{me} LAPORTE, MM. JOLY, LEYGUE.

Délibération n° 37/2017

APPROBATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2016 ET DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte d'exploitation de l'exercice 2016 de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois,

à l'unanimité,

APPROUVE le Budget de l'exercice 2017 de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois.

Délibération n° 38/2017

CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de créer une Commission de Délégation de Service Public pour la compétence Assainissement,

PREND ACTE que M. Patrick CASSANY est Président de cette commission,

par 52 POUR et 0 bulletin blanc,

ELIT

Titulaires :

- Michel MINGO
- Yvon VENTADOUX
- Denis CALVET
- Annie LACOUÉ
- Michel ASPERTI

Suppléants :

- Alain DE VOS
- Daniel BARRAU
- José UNANUÉ
- Frédéric LADRECH
- Laurence LAMORLETTE

en qualité de membres de cette commission

Délibération n° 39/2017

MODIFICATION DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AYANT RECU UNE DELEGATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les indemnités mensuelles de fonction versées au **Président et aux Vice-Présidents** de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois de la façon suivante :

- Président : 67,09 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (au lieu de 67,50 %)
- Vice-Présidents : 19,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (au lieu de 19,50 %)

DECIDE de fixer les indemnités mensuelles de fonction versées aux **conseillers communautaires ayant reçu une délégation** de la part du Président de la façon suivante :

- 5,96 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (au lieu de 6 %)

DECIDE d'inscrire annuellement au Budget les sommes nécessaires au versement de ces indemnités.

Délibération n° 40/2017

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Créations de postes au 01/05/2017 :

- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (6h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (14h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe à temps complet (20h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (20h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (17h)

Délibération n° 41/2017

STRUCTURES PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 47

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de rénovation pour les structures petite enfance de la
CAGV énoncées ci-dessus, pour l'exercice 2017,

APPROUVE les plans de financement, à savoir :

Multi-Accueil « La piste aux étoiles » de Casseneuil :

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
1000	Apport personnel	9 795.60	2131	Construction de bâtiments	48 978.00
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1314	Subv invest Commune		2182	Matériel de transport	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	
1317	Subv invest Entrep Privées				
1318	Autres subventions invest				
131841	Subv invest CAF	39 182.40			
131842	Prêt invest CAF				
13185	Subv invest CNAF				
TOTAL		48 978.00	TOTAL		48 978.00

Multi-Accueil « Darfeuille » de Villeneuve-sur-Lot

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
1000	Apport personnel	17 898.92	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	89 494.58
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1314	Subv invest Commune		2182	Matériel de transport	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	
1317	Subv invest Entrep Privées				
1318	Autres subventions invest				
131841	Subv invest CAF	71 595.66			
131842	Prêt invest CAF				
13185	Subv invest CNAF				
TOTAL		89 494.58	TOTAL		89 494.58

Multi-Accueil « Les coccinelles » de Laroque Timbaut

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
1000	Apport personnel	4 386.00	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	21 930.00
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1314	Subv invest Commune		2182	Matériel de transport	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	
1317	Subv invest Entrep Privées				
1318	Autres subventions invest				
131841	Subv invest CAF	17 544.00			
131842	Prêt invest CAF				
13185	Subv invest CNAF				
TOTAL		21 930.00	TOTAL		21 930.00

Multi-Accueil « Maison de la Petite Enfance » de Villeneuve-sur-Lot

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
1000	Apport personnel	6 904.96	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	34 524.79
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1314	Subv invest Commune		2182	Matériel de transport	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	
1317	Subv invest Entrep Privées				
1318	Autres subventions invest				
131841	Subv invest CAF	27 619.83			
131842	Prêt invest CAF				
13185	Subv invest CNAF				
TOTAL		34 524.79	TOTAL		34 524.79

AUTORISE Monsieur le Président à demander auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, les subventions suivantes :

- 39 182.40 € pour le multi-accueil la « Piste aux étoiles » de Casseneuil,
- 71 595.66 € pour le multi-accueil « Darfeuille » de Villeneuve-sur-Lot,
- 17 544.00 € pour le multi-accueil « Les Coccinelles » de Laroque Timbaut,
- 27 619.83 € pour le multi-accueil « La Maison de la Petite Enfance » à Villeneuve-sur-Lot.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au Budget de l'exercice 2017.

Délibération n° 42/2017

CONVENTION AVEC LA SOCIETE COURRANCE « PARC EN CIEL » POUR LES ALSH DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de l'établissement d'un partenariat avec la Société COURRANCE « Parc en Ciel »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017.

Délibération n° 43/2017

MAISON DE L'EUROPE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec la Maison de l'Europe destinée à organiser une action dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de la CAGV, en collaboration étroite avec les Accueils de Loisirs de Fongrave et de Monbalen,

DECIDE d'attribuer, en application de cette convention, une subvention de 1 800 € à la Maison de l'Europe,

DIT que cette subvention sera inscrite au Budget de l'exercice 2017 de la CAGV au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

Délibération n° 44/2017

CONVENTION DE MANDAT D'INTERET GENERAL AVEC L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT SOCIAL CULTUREL ET SPORTIF DE BAJAMONT GESTIONNAIRE DE LA CRECHE DE BAJAMONT : ANNULATION DE LA DELIBERATION n°95/2015 DU 30 JUIN 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n° 95/2015 du 30 juin 2015 relative à la convention de partenariat avec l'association de développement social culturel et sportif de Bajamont gestionnaire de la crèche de Bajamont,

APPROUVE le remplacement de la convention existante par une convention de Mandat d'Intérêt Général qui conserve les deux décisions principales validées en 2015, à savoir :

- le maintien du partenariat entre la CAGV et l'association de développement social culturel et sportif de Bajamont gestionnaire de la crèche de Bajamont jusqu'en 2018 inclus,
- le maintien d'un engagement financier annuel compris entre 20 000 et 26 000 €, chaque année.

DECIDE de fixer le montant maximal de la participation financière de la CAGV, pour 2017, à 26 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, jusqu'en 2018, la convention de Mandat d'Intérêt Général,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget des exercices 2017 et suivants de la CAGV.

Délibération n° 45/2017

CONVENTION AVEC ERDF POUR LE PRÊT DU TERRAIN DESTINÉ A L'ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES DE GENS DU VOYAGE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à passer avec ERDF pour le prêt du terrain se situant sur la commune de Villeneuve sur Lot, référencé sur le cadastre : 323 DW n° 065, ce terrain étant destiné à l'accueil des grands passages des gens du voyage,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 46/2017

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'AIDE A LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention pour l'attribution par l'Etat de l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage en 2015, estimée à 43 469,54 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 47/2017

RAPPORT 2016 SUR L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI, DES TRANSPORTS ET DE LA VOIRIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport 2016 de l'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie,

AUTORISE les services à transmettre ce document aux autorités compétentes.

Délibération n° 48/2017

CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISE A DISPOSITION DE FRICHES AGRICOLES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat à passer avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne pour les années 2017, 2018 et 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations » fonction 92 du budget des exercices 2017, 2018 et 2019.

Délibération n° 49/2017

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HORIZON VERT POUR L'OPERATION « PAUSE JARDIN »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet porté par l'association Horizon Vert pour le développement de l'activité de la plateforme de broyage et de compostage et pour la sensibilisation des personnes en lien avec le jardin partagé « Pause Jardin »,

DECIDE d'attribuer à l'association Horizon vert une subvention de 1 600 € pour le financement de ce projet, répartie de la façon suivante :

- 80 % à la signature de la convention
- 20 % au terme de la convention

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 6574 « subventions aux association » du Budget Primitif de l'exercice 2017.

Délibération n° 50/2017

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n° 4 de la Convention de Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 51/2017

DÉFINITION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE RÉSERVÉE AUX AMÉNAGEMENTS D'ACCESSIBILITE DES ARRÊTS DE BUS DES COMMUNES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les critères d'attribution de l'aide aux aménagements d'accessibilité des arrêts de bus desservis par le réseau Elios, tels que présentés ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2014-2019
Total participation autorité délégante	1 374 476,69	1 545 348,88	1 747 218,55	1 691 711,21	1 630 243,35	1 631 010,94	9 620 009,62
Total participation avec l'avenant n°4	1 374 476,69	1 545 348,88	1 745 291,60	1 749 955,75	1 635 250,13	1 636 017,72	9 686 340,77
Ecart	0,00	0,00	- 1 926,95	58 244,56	- 5 006,78	5 006,78	66 331,15

Délibération n° 52/2017

RÉSEAU ELIOS : MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les nouvelles dispositions du règlement d'exploitation du réseau de transport public Elios,

DIT que le règlement d'exploitation du réseau de transport public modifié sera notifié à VILLENEUVE MOBILITÉS, par ordre de service, pour application et affichage conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

Délibération n° 53/2017

BIBLIOTHEQUE DE LAROQUE-TIMBAUT : ELIMINATION DES DOCUMENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le retrait et l'élimination des documents dont le mauvais état physique ou le contenu manifestement obsolète ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque,

DIT que ces livres réformés sont détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler,

DIT que certains exemplaires en nombre trop important par rapport aux besoins, éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (point-lecture associé, associations, maisons de retraite ...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler,

DECIDE de mettre au rebut, tout ou partie, des ouvrages « désherbés » les années précédentes,

DIT que dans tous les cas, l'élimination des documents sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme de liste,

AUTORISE le bibliothécaire responsable de la bibliothèque communautaire à procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et à signer les procès-verbaux d'élimination.

Délibération n° 54/2017

AUTORISATION D'INTRODUCTION D'UNE INSTANCE EN REFERE-EXPERTISE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à agir en justice pour l'introduction d'une instance en référé-expertise auprès du Tribunal Administratif dans le cadre des malfaçons des travaux de construction de la piscine de Malbentre,

DECIDE de désigner la SCP d'avocats NOYER CAZCARRA sise 168-170 rue Fondaudège à BORDEAUX (33000) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois dans cette instance.

Délibération n° 55/2017

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
par 43 voix POUR, 8 voix CONTRE,
(M. CASSANY, Président de la CAGV ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget principal.

à l'unanimité

(M. CASSANY, Président de la CAGV ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Lotissement de Nombel ».

à l'unanimité

(M. CASSANY, Président de la CAGV ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget annexe « transports urbains ».

à l'unanimité

(M. CASSANY, Président de la CAGV ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget annexe « travaux de voirie sur le domaine communal non transféré ».

à l'unanimité

(M. CASSANY, Président de la CAGV ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget « assainissement collectif ».

à l'unanimité

(M. CASSANY, Président de la CAGV ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget « assainissement non collectif ».

à l'unanimité

(M. CASSANY, Président de la CAGV ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2016 du budget « eaux pluviales ».

Délibération n° 56/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 soit 3 203 138,79 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,

DECIDE d'affecter le solde de ce résultat soit 1 817 615,35 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2017,

DIT que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2017 :

- *d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 3 203 138,79 €*

- d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 2 905 387,79 €
- d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : 1 817 615,35€.

Délibération n° 57/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE NOMBEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de constater l'absence de résultat de la section de fonctionnement à affecter au titre de l'exercice 2016.

DIT que cette situation se traduit par l'inscription au Budget Primitif de l'exercice 2017 :

- d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 125 029,06 €

Délibération n° 58/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 soit 50 830,88 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,

DECIDE d'affecter le solde de ce résultat soit 482 080,03 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2017,

DIT que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2017 :

- d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 50 830,88 €,
- d'une recette d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 29 720,12 €,
- d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : 482 080,03 €.

Délibération n° 59/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de constater l'absence de résultat de la section de fonctionnement à affecter au titre de l'exercice 2016

DIT qu'aucune inscription n'est en conséquence à inscrire au Budget Primitif de l'exercice 2017.

Délibération n° 60/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 1 840 704,28 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,

DIT que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2017 :

- *d'une recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 1 840 704,28 €*
- *d'une recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 65 029,76 €.*

Délibération n° 61/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de constater un déficit de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 d'un montant de 4 113,79 €,

DIT que cette situation se traduit par l'inscription au Budget Assainissement non collectif de l'exercice 2017 :

- *d'une recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 55 442,18 €*
- *d'une dépense de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 4 113,79 €.*

Délibération n° 62/2017

COMPTE DE GESTION 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget principal.

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « Lotissement de Nombel ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « transports urbains ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « travaux de voirie sur le domaine communal non transféré ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget « assainissement collectif ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget « assainissement non collectif ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du budget « eaux pluviales ».

présentés par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur-percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2016.

Délibération n° 63/2017

BUDGETS PRIMITIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU LOTISSEMENT DE NOMBEL, DES TRANSPORTS URBAINS, DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFÉRÉ, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET TAUX D'IMPOSITION 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du budget principal

à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du budget annexe de Nombel,

à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du budget annexe des transports urbains,

à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du budget de la voirie non transférée,

à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du budget de l'assainissement collectif,

à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du budget de l'assainissement non collectif,

à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2017 à leur niveau de 2016, soit :

- Contribution Foncière des Entreprises :	29,99 %
- Taxe d'Habitation :	11,90 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	1,89 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :	8,21 %

à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux d'imposition à la TEOM pour l'exercice 2017 à leur niveau de 2016, soit :

Zone 1 : (Allez-et-Cazeneuve, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, La Croix-Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédat, Monbalen, Saint-Antoine-de-Ficalba, Saint-Etienne-de-Fougères, Saint-Robert, Sainte-Colombe) : **8,55 %**

Zone 2 : (Bias, Casseneuil, Pujols, Sainte-Livrade-sur-Lot, Villeneuve-sur-Lot) **11,96 %**

à l'unanimité

DECIDE, au titre de la taxe perçue à compter de l'année 2018, d'appliquer au montant de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) un coefficient multiplicateur de 1,20.

Délibération n° 64/2017

DOTATIONS DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de fixer les dotations de compensation à verser en 2017 aux communes membres de la CAGV aux montants suivants

Communes	Montant en €
Allez-et-Cazeneuve	4 261
Bias	316 933
Casseneuil	303 151
Fongrave	84 792
Hautefage-la-Tour	59 665
Le Lédat	27 276

Saint-Antoine-de-Ficalba	28 343
Saint-Etienne-de-Fougères	2 370
Sainte-Livrade-sur-Lot	965 546
Villeneuve-sur-Lot	2 961 477
Total général	4 753 814

DIT que les crédits nécessaires au versement de ces attributions de compensation sont inscrits au Budget primitif de l'exercice 2017 de la CAGV au chapitre 014 «atténuation de produits » article 739211 « attributions de compensation »

DECIDE de fixer les dotations de compensation qui devront être versées en 2017 par les communes membres à la CAGV, aux montants suivants :

Communes	Montant en €
Cassignas	5 172
Castella	11 326
Dolmayrac	20 879
La Croix-Blanche	21 981
Laroque Timbaut	22 056
Monbalen	11 807
Pujols	49 362
Sainte-Colombe-de-Villeneuve	14 197
Saint-Robert	6 986
Total général	163 766

DIT que les crédits de recettes correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017 de la CAGV au chapitre 73 «impôts et taxes» article 73211 « attributions de compensation »

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une notification à chacune des communes membres de la CAGV.

Affiché le

Le Président
Patrick CASSANY